

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2023 À SEIZE HEURES  
(16 H 00) À LA SALLE DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS : MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXANDRE TREMBLAY  
MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ANDRÉ  
GUY**

**SONT AUSSI PRÉSENTS : M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. PIERRE-OLIVIER LUSSIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**SONT ABSENTS : MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE LABBÉ  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE HOUDE  
MADAME LA DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE SUZY GAGNON**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
LE MAIRE ANDRÉ GUY À 16 H 00**

---

**Résolution 23-12-534**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que présenté.

---

## Résolution 23-12-535

### **APPUI À LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE VAUVERT INC. DANS LEUR DEMANDE AUPRÈS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES, RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SECTEUR VAUVERT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de promouvoir les activités sportives et récréatives pour la santé et le bien-être de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le pickleball et la pétanque sont des activités sportives en plein essor, appréciées par un grand nombre de résidents de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure adéquate est nécessaire pour favoriser la pratique de ces activités de manière sécuritaire et accessible à tous;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller ALEXANDRE TREMBLAY

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie La Ligue des propriétaires de Vauvert inc. dans leur demande pour aménager un 2 terrains de pickleball, 3 terrains de pétanque et un abri multifonctionnel sur le terrain de la Chapelle de Vauvert, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec la Ligue des propriétaires de Vauvert inc. pour le projet *Infrastructures sportives, secteur Vauvert* afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population;

QUE le conseil municipal abroge la résolution 23-10-471;

QUE cet appui est fait sans aucune implication financière et service rendus de la part de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

QUE le conseil municipal autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service à intervenir avec La Ligue des propriétaires de Vauvert inc.

---

## Résolution 23-12-536

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 03.

Puisqu'aucun public n'est présent, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes

---

**Résolution 23-12-537**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 16 h 03.

Puisqu'aucun journaliste n'est présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 23-12-538**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 16 h 04.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats que j'ai approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Guy, maire et président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 11 DÉCEMBRE 2023.**